

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE



THINK AHEAD.
STAY AHEAD.

TABLE DES MATIÈRES

- 2 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 3 Rapport de l'auditeur indépendant
- 5 États financiers du Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney
- 18 Notes annexes

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été dressés par Picton Mahoney Asset Management, gestionnaire du Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney (le « Fonds »). Le gestionnaire est responsable de toutes les informations et déclarations contenues dans ces états financiers.

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction maintient des processus appropriés pour s'assurer que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables.

Les états financiers ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. L'auditeur a effectué l'audit des états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada afin d'exprimer aux porteurs de parts son opinion sur les présents états financiers. Son rapport est présenté aux pages suivantes.

Picton Mahoney Asset Management

Toronto (Ontario)

Le 25 mars 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts et au fiduciaire du
Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney (le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds 2023.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réuisonns des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 25 mars 2024

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Actif		
Actif courant		
Positions acheteur, à la juste valeur*	165 378 258	246 013 753
Trésorerie	150 303 317	6 912 119
Trésorerie, cédée en garantie	29 978 290	105 252 981
Options achetées*	95 572	253 263
Gain latent sur les contrats de change à terme, à la juste valeur	5 623 914	39 254
Gain latent sur les contrats sur différence	8 926	-
Souscriptions à recevoir	152 551	7 708
Montant à recevoir pour les placements vendus	425 312	811 137
Dividendes à recevoir	237 200	80 355
Intérêts et autres montants à recevoir	532 800	32 225
	352 736 140	359 402 795
Passif		
Passif courant		
Positions vendeur, à la juste valeur**	41 138 186	12 882 613
Options vendues**	42 543	156 001
Perte latente sur les contrats de change à terme, à la juste valeur	-	2 289 843
Perte latente sur les contrats sur différence	378 163	-
Emprunts sur marge	-	878 112
Frais de gestion à payer	101 549	135 489
Rémunération au rendement à verser	214 188	-
Rachats à payer	189 397	390 512
Charges à payer	210 011	142 278
Achats de placements à payer	1 855 963	715 646
Intérêts à payer	-	9 262
Dividendes à payer	121 796	-
	44 251 796	17 599 756
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	308 484 344	341 803 039
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie		
Catégorie A	14 934 051	18 087 105
Catégorie F	131 179 135	183 937 418
Catégorie I	162 371 158	139 778 516
Nombre de parts rachetables en circulation		
Catégorie A	1 299 571	1 551 777
Catégorie F	10 851 949	15 147 788
Catégorie I	12 060 642	10 526 861
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Catégorie A	11,49	11,66
Catégorie F	12,09	12,14
Catégorie I	13,46	13,28
* Positions acheteur, au coût	167 343 448	232 342 634
** Positions vendeur, au coût	(40 990 838)	(12 202 394)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du gestionnaire

David Picton

Arthur Galloway



Président



Chef des finances

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre

	2023 \$	2022 \$
Revenus		
Gains (pertes) nets sur les placements et les dérivés		
Intérêts à distribuer	4 740 981	764 506
Dividendes	877 516	814 818
Gain (perte) net réalisé sur les placements et les options	18 812 851	18 321 572
Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme et les contrats sur différence	(5 219 386)	(22 485 391)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, des options, des contrats de change à terme et des contrats sur différence	(7 643 165)	13 399 139
Intérêts et coûts d'emprunt	(150 239)	(543 743)
Charge de dividendes	(488 143)	(242 358)
Gains (pertes) nets sur les placements et les dérivés	10 930 415	10 028 543
Autres revenus		
Revenu de prêt de titres	1 407	-
Gain (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs et passifs	39 477	(564 602)
Total des revenus	10 971 299	9 463 941
Charges		
Frais de gestion	2 033 235	2 632 369
Rémunération au rendement	466 877	-
Coûts de transactions	359 004	577 273
Information aux porteurs de titres	220 576	231 522
Frais d'administration	194 823	233 784
Retenues d'impôts	80 095	85 275
Frais juridiques	51 306	74 030
Honoraires d'audit	40 115	53 652
Frais du comité d'examen indépendant	6 886	9 595
Total des charges avant déduction des charges absorbées par le gestionnaire	3 452 917	3 897 500
Moins : Charges absorbées par le gestionnaire	-	-
Total des charges après déduction des charges absorbées par le gestionnaire	3 452 917	3 897 500
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 518 382	5 566 441
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie		
Catégorie A	430 406	12 794
Catégorie F	5 066 562	2 430 491
Catégorie I	2 021 414	3 123 156
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Catégorie A	0,32	0,01
Catégorie F	0,41	0,14
Catégorie I	0,72	0,34

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Exercices clos les 31 décembre

	2023 \$	2022 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		
Catégorie A	18 087 105	20 437 662
Catégorie F	183 937 418	205 436 412
Catégorie I	139 778 516	80 636 132
	<u>341 803 039</u>	<u>306 510 206</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Catégorie A	430 406	12 794
Catégorie F	5 066 562	2 430 491
Catégorie I	2 021 414	3 123 156
	<u>7 518 382</u>	<u>5 566 441</u>
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables		
Catégorie A	2 058 616	6 669 198
Catégorie F	30 141 327	104 382 610
Catégorie I	150 000 000	60 654 000
	<u>182 199 943</u>	<u>171 705 808</u>
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		
Catégorie A	578 089	-
Catégorie F	4 283 939	-
Catégorie I	5 656 029	-
	<u>10 518 057</u>	<u>-</u>
Rachat de parts rachetables		
Catégorie A	(5 611 311)	(9 032 549)
Catégorie F	(87 159 577)	(128 312 095)
Catégorie I	(129 428 772)	(4 634 772)
	<u>(222 199 660)</u>	<u>(141 979 416)</u>
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	<u>(29 481 660)</u>	<u>29 726 392</u>

	2023 \$	2022 \$
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Gains en capital		
Catégorie A	(608 854)	-
Catégorie F	(5 090 534)	-
Catégorie I	(5 656 029)	-
	<u>(11 355 417)</u>	<u>-</u>
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>(33 318 695)</u>	<u>35 292 833</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		
Catégorie A	14 934 051	18 087 105
Catégorie F	131 179 135	183 937 418
Catégorie I	162 371 158	139 778 516
	<u>308 484 344</u>	<u>341 803 039</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre

	2023 \$	2022 \$		2023 \$	2022 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 518 382	5 566 441	Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(837 360)	(303)
Ajustements au titre des éléments suivants :			Produit de l'émission de parts rachetables	181 504 195	171 487 456
(Gain) perte de change latente sur la trésorerie	553 737	1 281 986	Montants versés au rachat de parts rachetables	(221 849 870)	(141 149 822)
(Gain) perte nette réalisée sur les placements et les options	(18 812 851)	(18 321 572)	Augmentation (diminution) des emprunts sur marge	(878 112)	(119 125 471)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements, des options, des contrats de change à terme et des contrats sur différence	7 643 165	(13 399 139)	Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(42 061 147)	(88 788 140)
(Augmentation) diminution des intérêts et autres montants à recevoir	(500 575)	(32 225)	Gain (perte) de change latent sur la trésorerie	(553 737)	(1 281 986)
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	(156 845)	20 586	Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	68 670 244	(15 477 220)
Augmentation (diminution) des intérêts à payer	(9 262)	9 262	Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	112 165 100	128 924 306
Augmentation (diminution) des dividendes à payer	121 796	(9 727)	Trésorerie à la clôture de l'exercice	180 281 607	112 165 100
Augmentation (diminution) des autres montants et charges à payer	247 981	(22 887)	Trésorerie	150 303 317	6 912 119
Achat de titres – position acheteur et rachat de placements vendus à découvert	(537 985 968)	(600 956 778)	Trésorerie, cédée en garantie	29 978 290	105 252 981
Produit tiré de la vente de titres – position acheteur et produit de la vente à découvert de placements	652 111 831	699 174 973	Trésorerie nette (découvert)	180 281 607	112 165 100
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	110 731 391	73 310 920	Éléments classés dans les activités d'exploitation :		
			Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts	4 240 406	732 281
			Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	640 576	750 129
			Intérêts et coûts d'emprunt payés	(159 501)	(534 481)
			Dividendes payés	(366 347)	(252 085)

Déduction faite des transferts hors trésorerie et des substitutions de 550 905 \$ (530 121 \$ en 2022)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2023

Mon-naïe*	Nombre d'actions/de parts/valeur nominale	Description des titres	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Mon-naïe*	Nombre d'actions/de parts/valeur nominale	Description des titres	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
	POSITIONS ACHETEUR (53,6 %)								
	Actions canadiennes (3,6 %)								
	Énergie (2,3 %)								
	153 747	Pembina Pipeline Corp., reçu de souscription	6 772 484	6 918 618		22 100	Athena Technology Acquisition Corp. II	302 924	314 723
						13 500	Atlantic Coastal Acquisition Corp. II, bons de souscription	417	368
						7 170	Atlantic Coastal Acquisition Corp., bons de souscription, 31-12-27	2 801	246
	Santé (0,0 %)								
	46 410	CRAFT 1861 Global Holdings Inc., bons de souscription, 31-12-27	20 149	7 658		33 800	Cerevel Therapeutics Holdings Inc.	1 882 545	1 889 712
						47 900	CF Acquisition Corp. VII	654 695	685 296
						5 390	CF Acquisition Corp. VII, bons de souscription, 15-03-26	357	288
	Produits financiers (0,0 %)								
	20 823	FG Acquisition Corp., bons de souscription, 05-04-30	-	30 203		160 500	Churchill Capital Corp. VII	2 233 680	2 222 171
	15 000	Osisko Green Acquisition Ltd.	-	2		58 199	Daseke Inc.	624 789	621 604
	3 600	VM Hotel Acquisition Corp., cat. B, restr.	38	40		5 390	Direct Selling Acquisition Corp., bons de souscription	1 021	71
	1 200	VM Hotel Acquisition Corp., parts de cat. B	15 192	13		7 170	Electriq Power Holdings Inc., bons de souscription, 28-01-26	2 212	28
	9 120	VM Hotel Acquisition Corp., bons de souscription, 31-12-26	2 370	120		7 700	EngageSmart Inc.	239 259	232 509
			17 600	30 378		12 100	Everest Consolidator Acquisition Corp.	180 524	174 548
						10 420	ExcelFin Acquisition Corp., bons de souscription	309	482
	Services collectifs (1,3 %)								
	108 104	Capital Power Corp.	3 995 379	4 026 874		13 100	FTAC Emerald Acquisition Corp.	189 326	182 583
		Total des actions canadiennes – position acheteur	10 805 612	10 983 528		47 900	Gores Holdings IX Inc.	636 173	663 190
						31 692	Hess Corp.	6 128 512	6 024 313
						75 113	ImmunoGen Inc.	2 975 745	2 936 655
						16 160	Insight Acquisition Corp., bons de souscription	3 459	810
	Titres de créance canadiens (4,8 %)								
	Billets à court terme (4,8 %)								
CAD	15 000 000	Bons du Trésor du Canada, 5,149 %, 18-01-24	14 824 800	14 824 800		8 300	Karuna Therapeutics Inc.	3 482 067	3 464 006
		Total des titres de créance canadiens – position acheteur	14 824 800	14 824 800		8 470	Newbury Street Acquisition Corp., bons de souscription, 31-12-27	1 987	1 117
						11 238	Northern Genesis Sponsor III LLC	1	1
						22 400	Northern Genesis Sponsor III LLC, bons de souscription	41 981	3
	Actions mondiales (32,1 %)								
	Actions américaines (21,5 %)								
	33 210	Accretion Acquisition Corp., droits	866	109		990	Northern Star Investment Corp. II, bons de souscription, 31-01-28	-	7
	10 780	Achari Ventures Holdings Corp. I, bons de souscription, 05-08-26	376	318		13 500	Papaya Growth Opportunity Corp. I, bons de souscription	419	356
	6 280	Adit EdTech Acquisition Corp., bons de souscription, 31-12-27	1 399	696		20 900	Pershing Square Tontine Holdings Ltd.	-	3
	18 690	Airship AI Holdings Inc., bons de souscription, 31-12-28	5 890	1 429		8 110	Phoenix Biotech Acquisition Corp., bons de souscription, 01-09-26	262	294
	16 160	AltEnergy Acquisition Corp., bons de souscription	721	788		41 182	Pioneer Natural Resources Co.	13 024 285	12 211 567
	75 700	Alteryx Inc.	4 749 394	4 707 418		7 100	Power & Digital Infrastructure Acquisition II Corp.	90 578	102 234
	11 463	American Equity Investment Life Holding Co.	854 684	843 423		4 030	Power & Digital Infrastructure Acquisition II Corp., bons de souscription, 14-12-24	270	159
	6 980	Arrowroot Acquisition Corp., bons de souscription, 29-01-26	1 906	746					

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2023

Monnaie*	Nombre d'actions/de parts/valeur nominale	Description des titres	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Monnaie*	Nombre d'actions/de parts/valeur nominale	Description des titres	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
		Contrats de change à terme (1,8 %)					TOTAL DES TITRES EN PORTEFEUILLE (42,0 %)	126 352 610	129 547 778
		Total – couverture des devises – se reporter à l'annexe B		5 623 914			Autres actifs, moins les passifs (58,0 %)		178 936 566
		Contrats sur différence (-0,1 %)					TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (100,0 %)		308 484 344
		Total – contrats sur différence – se reporter à l'annexe C		(369 237)					

* Monnaie d'origine du titre de créance

ANNEXE A

OPTIONS (0,0 %)

Émetteur	Type d'option	Nombre d'options	Prix d'exercice \$	Échéance	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Brookfield Asset Management	Option d'achat	19	35 \$	Avril 2024	4 383	15 032
					4 383	15 032
Cerevel Therapeutics Holdings	Option de vente	150	35 \$	Décembre 2024	26 813	15 823
ImmunoGen Inc.	Option de vente	345	25 \$	Juillet 2024	26 797	23 883
Mirati Therapeutics Inc.	Option de vente	234	45 \$	Mars 2024	12 749	737
Mirati Therapeutics Inc.	Option de vente	37	50 \$	Janvier 2024	4 466	2 139
Mirati Therapeutics Inc.	Option de vente	3	50 \$	Mars 2024	626	10
Seagen Inc.	Option de vente	99	140 \$	Janvier 2024	61 534	6 886
Seagen Inc.	Option de vente	113	190 \$	Janvier 2024	36 421	15 028
Seagen Inc.	Option de vente	66	200 \$	Janvier 2024	32 780	9 805
Seagen Inc.	Option de vente	37	210 \$	Janvier 2024	36 494	6 229
					238 680	80 540
Total des options achetées					243 063	95 572
Alteryx Inc.	Option d'achat – position vendeur	(43)	48 \$	Janvier 2024	(478)	(425)
Cerevel Therapeutics Holdings	Option d'achat – position vendeur	(150)	45 \$	Décembre 2024	(4 477)	(11 373)
EngageSmart Inc.	Option d'achat – position vendeur	(78)	23 \$	Mars 2024	(7 250)	(6 685)
ImmunoGen Inc.	Option d'achat – position vendeur	(378)	30 \$	Janvier 2024	(8 912)	(6 230)
Splunk Inc.	Option d'achat – position vendeur	(47)	150 \$	Janvier 2024	(11 815)	(17 198)
Textainer Group Holdings Ltd.	Option d'achat – position vendeur	(39)	50 \$	Janvier 2024	(2 112)	(395)
					(35 044)	(42 306)
ImmunoGen Inc.	Option de vente – position vendeur	(156)	15 \$	Juillet 2024	(2 639)	(237)
					(2 639)	(237)
Total des options vendues					(37 683)	(42 543)

ANNEXE B

CONTRATS DE CHANGE À TERME (1,8 %)

Devise achetée	Devise vendue	Taux à terme	Échéance	Juste valeur (\$)	Contrepartie	Notation
139 411 206 CAD	101 514 000 USD	1,37332	15-02-24	5 610 259	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1
CAD 468 348 CAD	345 000 USD	1,35753	15-02-24	13 655	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1
Gain latent sur les contrats de change à terme, à la juste valeur				5 623 914		
Gain (perte) net latent sur les contrats de change à terme, à la juste valeur				5 623 914		

ANNEXE C

CONTRATS SUR DIFFÉRENCE (-0,1 %)

Entité de référence	Parts notionnelles	Date d'échéance	Contrepartie	Notation de la contrepartie	Coût	Juste valeur	Gain (perte) latent
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(5 800)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(307 315)	(302 944)	4 371
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(3 700)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(195 866)	(193 257)	2 609
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(3 500)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(184 757)	(182 811)	1 946
Gain latent sur les contrats sur différence						(679 012)	8 926
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(100)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(4 394)	(5 223)	(829)
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(400)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(18 896)	(20 893)	(1 997)
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(300)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(13 209)	(15 669)	(2 460)
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(1 600)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(80 465)	(83 571)	(3 106)
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(400)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(17 718)	(20 893)	(3 175)
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(1 900)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(94 305)	(99 240)	(4 935)
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(800)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(35 672)	(41 785)	(6 113)
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(800)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(35 633)	(41 785)	(6 152)
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(1 500)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(68 214)	(78 347)	(10 133)
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(1 800)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(82 081)	(94 017)	(11 936)
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(1 900)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(86 236)	(99 240)	(13 004)
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(2 000)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(89 038)	(104 463)	(15 425)
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(2 000)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(88 549)	(104 463)	(15 914)
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(2 000)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(88 533)	(104 463)	(15 930)
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(3 800)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(172 733)	(198 480)	(25 747)
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(3 800)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(172 028)	(198 480)	(26 452)
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(3 900)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(173 315)	(203 703)	(30 388)
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(3 900)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(172 028)	(203 703)	(31 675)
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(5 800)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(269 159)	(302 943)	(33 784)
Smurfit Kappa Group PLC (CSD)	(41 900)	25-09-25	Goldman Sachs International	A-1	(2 069 495)	(2 188 503)	(119 008)
Perte latente sur les contrats sur différence						(4 209 864)	(378 163)
Gain (perte) net sur les contrats sur différence						(4 888 876)	(369 237)

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES PROPRES AU FONDS

Aux 31 décembre 2023 et 2022

1. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2023 et 2022.

ACTIF (PASSIF) À LA JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2023				
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actions – position acheteur	109 939 612	201 313	-	110 140 925
Billets à court terme – position acheteur	-	48 027 927	-	48 027 927
Obligations – position acheteur	-	7 209 406	-	7 209 406
Options – position acheteur	95 572	-	-	95 572
Contrats à terme – position acheteur	-	5 623 914	-	5 623 914
Contrats sur différence – position acheteur	-	8 926	-	8 926
Actions – position vendeur	(41 138 186)	-	-	(41 138 186)
Options – position vendeur	(42 543)	-	-	(42 543)
Contrats sur différence – position vendeur	-	(378 163)	-	(378 163)
Total	68 854 455	60 693 323	-	129 547 778

ACTIF (PASSIF) À LA JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022				
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actions – position acheteur	225 504 329	13 511 902	-	239 016 231
Obligations – position acheteur	-	6 997 522	-	6 997 522
Options – position acheteur	253 263	-	-	253 263
Contrats à terme – position acheteur	-	39 254	-	39 254
Actions – position vendeur	(11 307 615)	-	-	(11 307 615)
Obligations – position vendeur	-	(1 574 998)	-	(1 574 998)
Options – position vendeur	(156 001)	-	-	(156 001)
Contrats à terme – position vendeur	-	(2 289 843)	-	(2 289 843)
Emprunts sur marge	(878 112)	-	-	(878 112)
Total	213 415 864	16 683 837	-	230 099 701

2. TRANSFERTS ENTRE LES NIVEAUX 1 ET 2

Le tableau suivant présente les titres détenus aux 31 décembre 2023 et 2022 qui ont été transférés entre les niveaux 1 et 2.

31 décembre 2023	Transfert du niveau 1 au niveau 2 \$	Transfert du niveau 2 au niveau 1 \$
Actions – position acheteur	202	810
	202	810
31 décembre 2022	Transfert du niveau 1 au niveau 2 \$	Transfert du niveau 2 au niveau 1 \$
Actions – position acheteur	5 179 308	2 386 754
	5 179 308	2 386 754

Les actions déclassées du niveau 1 se rapportent à des positions négociées sur un marché étroit aux 31 décembre 2023 et 2022 ou vers ces dates, mais qui étaient activement négociées aux 31 décembre 2022 et 2021.

Les actions transférées au niveau 1 se rapportent à des positions négociées sur un marché actif aux 31 décembre 2023 et 2022, mais qui étaient négociées sur un marché étroit aux 31 décembre 2022 et 2021.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES PROPRES AU FONDS (SUITE)

3. OPÉRATIONS DE PRÊT DE TITRES

Le Fonds a conclu une entente de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux Investisseurs. La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par le Fonds ne peut dépasser 50 % de son actif. Le Fonds reçoit en retour une garantie correspondant au minimum à 102 % de la valeur des titres prêtés. Cette garantie est essentiellement constituée de titres à revenu fixe. Au 31 décembre 2023, la valeur des titres prêtés s'élevait à 8 109 543 \$ et la garantie, à 8 271 736 \$ (titres prêtés d'une valeur de 0 \$ et garantie d'une valeur de 0 \$ au 31 décembre 2022). Le revenu de prêt de titres figurant à l'état du résultat global est présenté déduction faite des frais de prêt de titres perçus par le dépositaire du Fonds.

Le revenu de prêt de titres s'établissait comme suit pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

	2023 (\$)
Revenu brut de prêt de titres	2 164
Frais de prêt de titres	(757)
Revenu net de prêt de titres	1 407
Retenues d'impôts sur le revenu de prêt de titres	-
Revenu net tiré du prêt de titres reçu par le Fonds	1 407
Frais de prêt de titres en pourcentage du revenu brut de prêt de titres	35 %

Il n'y a pas eu de prêt de titres pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

4. AUTRE RISQUE DE PRIX

D'après le coefficient bêta, qui permet de quantifier la relation entre le rendement du Fonds et celui de son indice, si l'indice HFRI ED Merger Arbitrage Index (couvert en dollars canadiens) avait augmenté ou diminué de 5 %, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 13 094 917 \$ (16 488 180 \$ au 31 décembre 2022). Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de ceux de l'analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

5. COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Le tableau qui suit indique quelle aurait été l'incidence nette de l'exercice de la totalité des droits à compensation sur l'état de la situation financière du Fonds.

Actifs et passifs financiers	Montants admis pour la compensation			Net \$
	Actif (passif) brut \$	Instruments financiers \$	Garantie reçue/fournie \$	
31 décembre 2023				
Actifs dérivés – contrats de change à terme	5 623 914	-	-	5 623 914
Actifs dérivés – contrats sur différence	8 926	(8 926)	-	-
Passifs dérivés – contrats de change à terme	-	-	-	-
Passifs dérivés – contrats sur différence	(378 163)	8 926	369 237	-
31 décembre 2022				
Actifs dérivés – contrats de change à terme	39 254	(39 254)	-	-
Passifs dérivés – contrats de change à terme	(2 289 843)	39 254	-	(2 250 589)

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES PROPRES AU FONDS (SUITE)

6. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change reflète l'incidence nette des fluctuations des taux de change, compte tenu des contrats à terme. Monnaies étrangères auxquelles le Fonds était exposé aux 31 décembre 2023 et 2022 :

INSTRUMENTS FINANCIERS					
31 décembre 2023	Monétaires	Non monétaires	Contrats de	Total	Pourcentage de
Monnaie	\$	\$	change à terme	\$	l'actif net
			\$		%
Dollar américain	66 960 768	69 154 184	(134 311 277)	1 803 675	0,6 %
Exposition nette	66 960 768	69 154 184	(134 311 277)	1 803 675	0,6 %

INSTRUMENTS FINANCIERS					
31 décembre 2022	Monétaires	Non monétaires	Contrats de	Total	Pourcentage de
Monnaie	\$	\$	change à terme	\$	l'actif net
			\$		%
Dollar américain	61 361 555	200 920 111	(261 558 193)	723 473	0,2 %
Livre sterling	(873 548)	870 393	(14 669)	(17 824)	0,0 %
Exposition nette	60 488 007	201 790 504	(261 572 862)	705 649	0,2 %

Si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport aux autres monnaies détenues dans le portefeuille de placements, l'actif net aurait diminué ou augmenté d'environ 90 184 \$ (35 282 \$ au 31 décembre 2022). Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer de ceux de l'analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

7. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Fonds a recours à différentes formes de levier financier qui augmentent ses charges d'intérêt. Rien ne garantit que les facilités d'emprunt existantes ou toute autre facilité permettant d'obtenir un effet de levier puissent être refinancées à des taux aussi avantageux pour le Fonds que par le passé. Si les taux d'intérêt augmentaient ou diminuaient de 100 points de base (100 points de base au 31 décembre 2022), les frais d'emprunt du Fonds augmenteraient ou diminueraient d'environ néant (24 531 \$ au 31 décembre 2022).

Si la courbe des taux avait évolué en parallèle de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué de 552 373 \$ (69 975 \$ au 31 décembre 2022). Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer de ceux de l'analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, l'exposition du Fonds aux titres de créance, par échéance, était la suivante :

Titres de créance par date d'échéance	31 décembre 2023 (\$)		
	Positions acheteur	Positions vendeur	Total
Moins de 1 an	48 027 927	-	48 027 927
De 1 à 3 ans	5 810 220	-	5 810 220
De 3 à 5 ans	1 399 186	-	1 399 186
Total	55 237 333	-	55 237 333

Titres de créance par date d'échéance	31 décembre 2022 (\$)		
	Positions acheteur	Positions vendeur	Total
Moins de 1 an	-	(878 112)	(878 112)
De 1 à 3 ans	4 061 396	-	4 061 396
De 3 à 5 ans	1 305 808	-	1 305 808
Plus de 5 ans	1 630 318	(1 574 998)	55 320
Total	6 997 522	(2 453 110)	4 544 412

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES PROPRES AU FONDS (SUITE)

8. RISQUE DE CRÉDIT

Le tableau suivant présente, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, les titres de créance détenus par le Fonds selon leur notation. La notation de toutes les contreparties aux contrats dérivés était d'au moins A-. La totalité de la trésorerie est détenue auprès d'une institution financière ayant reçu une notation d'au moins A+.

31 décembre 2023				31 décembre 2022			
Notation des obligations	Net	Positions acheteur	Positions vendeur	Notation des obligations	Net	Positions acheteur	Positions vendeur
AAA	15,6 %	15,6 %	0,0 %	AAA	0,0 %	0,0 %	0,0 %
BBB+	0,0 %	0,0 %	0,0 %	BBB+	0,0 %	0,5 %	-0,5 %
BB-	0,0 %	0,0 %	0,0 %	BB-	0,3 %	0,3 %	0,0 %
Aucune notation	2,3 %	2,3 %	0,0 %	Aucune notation	1,3 %	1,3 %	0,0 %

Les notations ci-dessus, obtenues auprès d'agences de notation, sont présentées en fonction de leur disponibilité et selon l'ordre hiérarchique suivant :

1) Standard & Poor's, 2) Moody's et 3) Dominion Bond Rating Service.

9. RISQUE DE CONCENTRATION

Le tableau ci-dessous résume le risque de concentration du Fonds en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aux 31 décembre 2023 et 2022.

Territoire	% de l'actif net	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
POSITIONS ACHETEUR	55,4 %	72,1 %
Actions canadiennes	3,6 %	10,1 %
Énergie	2,3 %	0,0 %
Services collectifs	1,3 %	0,0 %
Produits financiers	0,0 %	1,8 %
Matériaux	0,0 %	2,2 %
Produits de première nécessité	0,0 %	0,1 %
Services de communication	0,0 %	2,2 %
Immobilier	0,0 %	3,8 %
Santé	0,0 %	0,0 %
Actions mondiales	32,1 %	59,8 %
États-Unis	21,5 %	20,2 %
Titres internationaux	10,6 %	39,6 %
Titres de créance canadiens	4,8 %	0,5 %
Billets à court terme	4,8 %	0,0 %
Obligations de sociétés	0,0 %	0,5 %
Titres de créance mondiaux	13,1 %	1,6 %
Billets à court terme	10,8 %	0,0 %
Obligations des États-Unis	2,3 %	1,6 %
Instruments dérivés	1,8 %	0,1 %
POSITIONS VENDEUR	-13,4 %	-4,5 %
Actions canadiennes	-3,6 %	-1,9 %
Énergie	-2,2 %	0,0 %
Services collectifs	-1,3 %	0,0 %
Produits financiers	-0,1 %	0,0 %
Matériaux	0,0 %	-1,8 %
Technologies de l'information	0,0 %	-0,1 %
Actions mondiales	-9,7 %	-1,4 %
Actions américaines	-9,7 %	-1,4 %
Titres de créance canadiens	0,0 %	-0,5 %
Obligations de sociétés	0,0 %	-0,5 %
Instruments dérivés	-0,1 %	-0,7 %

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES PROPRES AU FONDS (SUITE)

10. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le tableau qui suit présente une analyse des passifs financiers du Fonds par catégorie d'échéance, d'après le terme à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés dans le tableau reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés. Les montants à payer aux porteurs de parts rachetables sont présentés à l'état de la situation financière en tant qu'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et sont payables à vue.

31 décembre 2023	À vue	Moins de 3 mois	Plus de 3 mois	Total
Passifs financiers	\$	\$	\$	\$
Positions vendeur	41 138 186	-	-	41 138 186
Rachats à payer	189 397	-	-	189 397
Charges à payer et autres montants à payer	-	647 544	-	647 544
Achats de placements à payer	1 855 963	-	-	1 855 963
Passifs dérivés	420 706	-	-	420 706

31 décembre 2022	À vue	Moins de 3 mois	Plus de 3 mois	Total
Passifs financiers	\$	\$	\$	\$
Positions vendeur	12 882 613	-	-	12 882 613
Rachats à payer	390 512	-	-	390 512
Charges à payer et autres montants à payer	-	287 029	-	287 029
Achats de placements à payer	715 646	-	-	715 646
Passifs dérivés	2 445 844	-	-	2 445 844
Emprunts sur marge	878 112	-	-	878 112

11. OPÉRATIONS SUR LES PARTS DU FONDS

Exercices clos les 31 décembre

	2023			2022		
	Catégorie A	Catégorie F	Catégorie I	Catégorie A	Catégorie F	Catégorie I
Parts émises et en circulation, à l'ouverture de l'exercice	1 551 777	15 147 788	10 526 861	1 757 256	17 141 481	6 220 460
Parts émises	175 185	2 458 105	10 799 447	575 999	8 713 375	4 664 012
Parts réinvesties	50 338	354 696	420 567	-	-	-
Parts rachetées	(477 729)	(7 108 640)	(9 686 233)	(781 478)	(10 707 068)	(357 611)
Parts émises et en circulation, à la clôture de l'exercice	1 299 571	10 851 949	12 060 642	1 551 777	15 147 788	10 526 861
Nombre moyen pondéré de parts détenues au cours de l'exercice	1 364 920	12 472 519	2 820 060	1 647 441	16 941 369	9 089 453

12. COMMISSIONS

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)

	2023	2022
Commissions de courtage	359	577
Accords de paiement indirect	30	61

13. REPORTS PROSPECTIFS DE PERTES FISCALES

Au 31 décembre (en milliers de dollars)

	2023
Report prospectif du montant net des pertes en capital	-
Report prospectif des pertes autres qu'en capital	2042

14. EFFET DE LEVIER

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'exposition globale du Fonds à l'effet de levier a varié entre 8,61 % (6,46 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2022) et 44,53 % (54,28 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2022) de la valeur liquidative. Au 31 décembre 2023, elle s'élevait à 19,18 % (8,83 % au 31 décembre 2022) de sa valeur liquidative. Les principales sources d'effet de levier ont été les positions vendeur sur actions et les emprunts sur marge, régis par un accord de courtage de premier ordre conclu avec CIBC.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2023 et 2022

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney (auparavant, Vertex Liquid Alternative Fund) (le « Fonds ») a été créé le 3 janvier 2019 sous le régime des lois de la Colombie-Britannique et est entré en activité le 17 janvier 2019. Picton Mahoney Asset Management agit à titre de gestionnaire (le « gestionnaire »), de conseiller en valeurs (le « conseiller en valeurs ») et de fiduciaire (le « fiduciaire ») du Fonds. Le gestionnaire est responsable des activités quotidiennes du Fonds, y compris la gestion du portefeuille de placements du Fonds. L'adresse du siège social du Fonds est le 33, Yonge Street, Suite 830, Toronto (Ontario) M5E 1G4. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens (CAD). La publication de ces états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 25 mars 2024.

Le 21 octobre 2019, le gestionnaire et Vertex One Asset Management Inc. (« Vertex »), ancien gestionnaire du Fonds, ont conclu une convention d'achat (la « convention d'achat ») aux termes de laquelle le gestionnaire a acquis le contrat de gestion du Fonds le 13 janvier 2020 (la « transaction »).

Les porteurs de parts du Fonds ont approuvé le changement de gestionnaire lors d'une assemblée extraordinaire qui s'est tenue le 28 novembre 2019.

De plus amples détails sur la transaction sont présentés dans la circulaire de la direction qui a été envoyée aux porteurs de parts avec la convocation de l'assemblée, comme l'exige la réglementation sur les valeurs mobilières. Cette circulaire est publiée sous le profil du Fonds à l'adresse www.sedarplus.ca. Le gestionnaire est devenu le gestionnaire de fonds de placement et le conseiller en valeurs du Fonds lorsque la transaction a été conclue.

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de catégories ou de séries, et émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie ou série. Il a créé des parts de catégories A, F et I (auparavant la catégorie O).

Les parts de catégorie A sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie F comportent des frais inférieurs à ceux des parts de catégorie A et sont généralement offertes aux investisseurs détenant des comptes sur honoraires auprès de courtiers ayant obtenu l'autorisation de vendre des parts de cette catégorie. Les parts de catégorie I sont offertes au Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Plus Picton Mahoney, à d'autres fonds de placement gérés par le gestionnaire, à des investisseurs institutionnels et à certains autres investisseurs, au gré du gestionnaire. Aucuns frais ne sont associés à cette catégorie pour éviter la duplication des frais. Au 31 décembre 2023, le Fonds comptait trois catégories de parts : A, F et I.

Le Fonds a pour objectif de réaliser des rendements positifs, réguliers, peu volatils et peu corrélés à ceux des marchés des actions, en investissant dans des titres au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays.

Le Fonds répond à la définition d'« organisme de placement collectif alternatif » au sens du Règlement 81-102, car il est autorisé à utiliser des stratégies habituellement interdites aux autres types de fonds communs de placement. Il peut en effet investir, directement ou au moyen de dérivés visés, plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres d'un seul émetteur, emprunter de la trésorerie jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative à des fins de placement, vendre des titres à découvert (la somme de la trésorerie empruntée et des ventes à découvert étant limitée à 50 % de sa valeur liquidative), et recourir à l'effet de levier au moyen d'emprunts, de ventes à découvert et de dérivés visés. L'exposition totale du Fonds à ces sources d'effet de levier, calculée conformément à l'article 2.9.1 du Règlement 81-102, ne peut excéder 300 % de sa valeur liquidative.

Le Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Plus Picton Mahoney a conclu des contrats de dérivés avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC ») de sorte à faire une place dans son portefeuille aux parts de catégorie I du Fonds (auparavant les parts de catégorie O). Cette opération donne un résultat similaire à celui d'une acquisition directe de parts de catégorie I du Fonds.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les méthodes comptables significatives et les techniques d'évaluation adoptées par les Fonds et utilisées pour établir les présents états financiers sont résumées ci-après. Changements dans les méthodes comptables et les informations à fournir. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, le Fonds a adopté les normes comptables nouvelles et modifiées suivantes. Informations à fournir sur les méthodes comptables – Modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Les Fonds ont adopté les modifications d'IAS 1 concernant la communication des méthodes comptables significatives le 1^{er} janvier 2023. Ce changement n'a pas eu d'incidence significative sur les présents états financiers. Aucune autre norme, modification de norme ou interprétation en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 n'a eu d'effet important sur les états financiers du Fonds.

a) Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux exigences des Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité). Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris les instruments dérivés) à la juste valeur par le biais du résultat net.

b) Classement

i) Actifs

Le Fonds classe ses placements selon le modèle économique adopté pour la gestion des actifs financiers et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs financiers. Les actifs financiers sont gérés et leur rendement est évalué à la juste valeur. Le Fonds privilégie les données sur la juste valeur et s'en sert pour l'évaluation du rendement des actifs et la prise de décision. Il n'a pas opté pour une désignation irrévocable des actions comme étant évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Fonds se composent uniquement des intérêts et du capital. Toutefois, ces titres ne sont pas détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, ni dans le double objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre. La perception des flux de trésorerie contractuels est accessoire à la réalisation des objectifs induits par le modèle économique du Fonds. En conséquence, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

ii) Passifs

Le Fonds recourt à des ventes à découvert dans le cadre desquelles des titres empruntés sont vendus en prévision d'une baisse de leur valeur de marché. Les ventes à découvert sont aussi utilisées dans diverses opérations d'arbitrage. Les titres vendus à découvert sont détenus à des fins de transaction et classés dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les contrats dérivés ayant une juste valeur négative sont classés dans les passifs à la juste valeur par le biais du résultat net. Par conséquent, le Fonds classe tous ses placements dans les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Selon la politique du Fonds, le gestionnaire doit évaluer l'information relative à ces actifs et passifs financiers selon la méthode de la juste valeur, conjointement avec d'autres informations financières pertinentes.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2023 et 2022

c) Évaluation de la juste valeur

Le Fonds utilise une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux pour présenter la juste valeur fondée sur les données d'entrée utilisées pour évaluer ses placements. Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

- Niveau 1 – Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 – Données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

d) Évaluation des placements et des dérivés

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs, soit les actions, les obligations, les options et les bons de souscription, est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances.

Les titres non cotés sur une bourse reconnue sont évalués de la même manière, sur la base des cours publiés obtenus auprès de courtiers reconnus. Les titres pour lesquels une cote ne peut être facilement obtenue seront évalués à la juste valeur établie de bonne foi par le gestionnaire ou des personnes agissant sous sa supervision. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est calculé selon la méthode du coût moyen.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et fait des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables.

Dans la mesure du possible, les modèles utilisent des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour

les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question.

Les parts de fonds d'investissement détenues dans le portefeuille sont évaluées à leur valeur liquidative respective aux dates d'évaluation pertinentes, établies par le gestionnaire, ces valeurs étant les plus facilement et régulièrement disponibles.

Les bons de souscription, les options et les contrats à terme normalisés qui ne sont pas inscrits à la cote d'une bourse reconnue sont évalués au moyen du modèle de Black-Scholes et de données de marché observables.

Les contrats de change à terme sont évalués à chaque jour d'évaluation sur la base de l'écart entre la valeur du contrat à la date de signature et sa valeur au jour d'évaluation.

L'écart entre la juste valeur et le coût moyen est présenté à titre de variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, des options et des contrats de change à terme.

Les autres actifs financiers détenus à des fins de perception et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. La juste valeur des autres actifs et passifs financiers évalués au coût amorti correspond approximativement à leur valeur comptable, en raison de leur échéance à court terme.

Montants à recevoir pour les placements vendus et achats de placements à payer

Les montants à recevoir pour les placements vendus et les achats de placements à payer représentent les opérations dont le règlement ou la livraison n'a pas encore eu lieu à la date de clôture de l'état de la situation financière. Ces montants sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti par la suite. Chaque date de clôture, les Fonds doivent évaluer la correction de valeur pour montants à recevoir pour les placements vendus et achats de placements à payer à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas fortement augmenté depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur comptabilisée correspond au montant des pertes de crédit attendues pour douze mois. Une correction de valeur peut être nécessaire si la contrepartie éprouve des difficultés financières importantes ou qu'elle risque de s'engager dans un processus de faillite ou de restructuration financière, ou en cas de défaut de paiement. Si le risque de crédit d'un actif augmente au point qu'il soit considéré comme déprécié, les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute, ajustée pour tenir compte de la correction de valeur. Le gestionnaire a établi que tout paiement contractuel en souffrance depuis plus de 30 jours et toute détérioration importante de la qualité de crédit d'une contrepartie représentent une augmentation significative du risque de crédit. Tout paiement contractuel en souffrance depuis plus de 90 jours est considéré comme déprécié.

e) Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts à vue auprès d'une institution financière canadienne et inscrite à la juste valeur.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2023 et 2022

f) Garantie

La garantie en trésorerie fournie par le Fonds est présentée au poste « Trésorerie, cédée en garantie » de l'état de la situation financière. Lorsque la garantie n'est pas en trésorerie, si la contrepartie à laquelle elle a été cédée peut – selon le contrat ou conformément aux usages – vendre ou réaffecter l'actif en garantie, le Fonds classe cet actif dans le poste « Placements, cédés en garantie », poste distinct de l'état de la situation financière. Si la contrepartie n'est pas autorisée à vendre ou à réaffecter l'actif en garantie, celui-ci est présenté dans les notes annexes.

g) Opérations de placement et constatation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date où elles ont lieu. Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Les intérêts à distribuer présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro, pour lesquelles l'amortissement est fait selon la méthode linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur la vente de placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ni des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro. Les revenus, les charges communes et les gains (pertes) sont attribués à chaque catégorie du Fonds selon sa part proportionnelle de la valeur liquidative totale. Les intérêts et coûts d'emprunt et les charges de dividendes sur les ventes à découvert sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets sur les placements et les dérivés.

Le Fonds comptabilise les distributions provenant de placements dans des fonds d'investissement sous-jacents en tant que telles et à la date de distribution.

h) Évaluation des parts du Fonds

La valeur liquidative du Fonds est calculée à la clôture d'un jour normal de bourse (normalement 16 h, heure de l'Est) chaque jour où la Bourse de Toronto (TSX) est ouverte (la « date d'évaluation »). La valeur liquidative du Fonds est calculée en dollars canadiens, et les parts sont libellées en dollars canadiens.

Les parts du Fonds sont réparties entre les catégories A, F et I. Chaque catégorie se compose de parts de valeur égale. Lorsque vous investissez dans le Fonds, vous achetez des parts d'une catégorie en particulier du Fonds. La valeur liquidative par part est calculée pour chaque catégorie de parts (le « prix par part »). Le prix par part est le prix utilisé pour la totalité des achats, substitutions, reclassements et rachats de parts d'une catégorie (y compris les achats effectués lors du réinvestissement des distributions). Le prix auquel des parts sont émises ou rachetées est fondé sur le premier prix par part applicable établi après la réception de l'ordre d'achat ou de rachat.

Le prix par part de chaque catégorie du Fonds est calculé en établissant la juste valeur des placements et des autres actifs attribués à une catégorie, et en soustrayant du montant obtenu les passifs attribués à cette catégorie. On obtient ainsi la valeur liquidative de la catégorie. Le prix par part d'une catégorie est obtenu en divisant la valeur liquidative de cette catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie qui sont détenues par les investisseurs.

Les achats et les rachats de parts sont comptabilisés par catégorie, mais les actifs attribués à l'ensemble des catégories d'un Fonds sont mis en commun afin de créer un seul fonds à des fins de placement. Chaque catégorie assume sa quote-part des coûts du fonds, ainsi que

des frais de gestion et de la rémunération au rendement. Le prix par part varie d'une catégorie à l'autre parce que les coûts liés au fonds, les frais de gestion et la rémunération au rendement varient d'une catégorie à l'autre.

Tout ordre relatif à une souscription, à un reclassement, à une substitution ou à un rachat reçu après 16 h (heure de l'Est) un jour d'évaluation sera traité le jour d'évaluation suivant.

i) Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en monnaie étrangère est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres libellés en monnaie étrangère et les revenus et charges connexes sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de ces opérations.

Les gains et pertes de change sur la trésorerie et les autres actifs et passifs sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs et passifs » et les gains et pertes de change sur les autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements, les options et les contrats de change à terme » et « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, des options et des contrats de change à terme ».

j) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie du Fonds correspond à l'augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette catégorie au cours de l'exercice.

k) Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont des coûts marginaux résultant directement de l'acquisition, de l'émission ou de la cession d'un placement et qui comprennent les frais et commissions versés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs mobilières, ainsi que les droits et taxes de transfert. Ces coûts sont passés en charges et inscrits au poste « Coûts de transactions » de l'état du résultat global.

l) Effet de levier

L'effet de levier se produit lorsqu'un Fonds emprunte de l'argent ou des titres, ou utilise des dérivés, pour aboutir à une exposition qu'il ne saurait obtenir autrement.

L'exposition globale du Fonds à l'effet de levier correspond à la somme des éléments suivants : i) la valeur de marché des positions vendeur; ii) le montant en trésorerie emprunté aux fins de placement; et iii) la valeur notionnelle des positions en dérivés, compte non tenu des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture. Cette exposition ne doit pas excéder 300 % de la valeur liquidative du Fonds.

Le Fonds a obtenu auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense de certaines restrictions établies dans le Règlement 81-102, qui aurait restreint sa capacité à utiliser l'effet de levier par l'emprunt, les ventes à découvert ou les instruments dérivés. Le Fonds peut effectuer des placements dont la valeur globale est supérieure à sa valeur liquidative. Par conséquent, lorsque les décisions de placement prises sont incorrectes, les pertes qui en découlent sont plus élevées que pour un portefeuille

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2023 et 2022

investissant uniquement dans des positions en compte sans effet de levier, comme les portefeuilles des fonds d'actions classiques. Par ailleurs, les stratégies d'investissement par effet de levier peuvent augmenter le taux de rotation du portefeuille ainsi que les coûts de transactions et le coût d'impact, les intérêts et les autres coûts et charges.

Le Fonds a également obtenu une dispense lui permettant d'effectuer des ventes à découvert et des emprunts de trésorerie pour une valeur combinée maximale de 100 % de sa valeur liquidative, ce qui est supérieur à la limite imposée par le Règlement 81-102 aux organismes de placement collectif traditionnels et aux organismes de placement collectif alternatifs.

m) Emprunts sur marge

Les emprunts sont comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transactions. Ils sont par la suite évalués au coût amorti et tout écart est comptabilisé dans l'état du résultat global au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Fonds a une facilité d'emprunt sur marge à des fins de placement lui permettant d'emprunter jusqu'à 50 % de sa plus récente valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables. La facilité d'emprunt n'a pas d'échéance et porte intérêt au taux canadien du financement à un jour, majoré d'un pourcentage convenu avec CIBC. Elle peut être réglée par le Fonds, à son gré, sans pénalité. Les titres détenus auprès de CIBC constituent la garantie des emprunts sur marge. Au 31 décembre 2023, la valeur totale des titres détenus en garantie était de 107 800 175 \$ (301 600 399 \$ au 31 décembre 2022). Les emprunts sur marge auprès de CIBC sont remboursables à vue. La valeur comptable des emprunts sur marge, qui se rapproche de leur juste valeur, est présentée au poste « Emprunts sur marge » dans l'état de la situation financière. Pour l'exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, les montants minimum et maximum empruntés par le Fonds sur cette facilité d'emprunt ont respectivement été de néant et de 24 147 574 \$ (878 112 \$ et 119 882 793 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022).

n) Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Picton Mahoney a établi que tous les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit sont des entités structurées non consolidées. Dans le cadre de cette évaluation, Picton Mahoney a examiné le fait que la prise de décision sur les activités des fonds sous-jacents ne dépend pas des droits de vote ou des droits similaires du Fonds et d'autres investisseurs des fonds sous-jacents.

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents qui ont pour objectifs d'offrir un revenu et un potentiel de croissance du capital à court, moyen ou long terme. Les fonds sous-jacents peuvent recourir à l'emprunt, dans le respect de leurs objectifs de placement. Les fonds sous-jacents financent leurs activités en émettant des parts rachetables qui sont remboursables au gré du porteur et qui donnent à ce dernier le droit de recevoir une participation proportionnelle dans l'actif net du fonds sous-jacent concerné. La participation du Fonds dans des fonds sous-jacents, aux 31 décembre 2023 et 2022, consistant en des parts rachetables, est comptabilisée à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Cette participation représente l'exposition maximale du Fonds dans ces fonds sous-jacents. Le Fonds ne fournit pas de soutien financier important supplémentaire ou autre aux fonds sous-jacents et ne s'est pas engagé à

le faire. La variation de la juste valeur de chaque fonds sous-jacent pour la période est comptabilisée au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, des options et des contrats de change à terme » de l'état du résultat global.

o) Compensation

Les Fonds opèrent compensation des actifs et passifs financiers et présentent le montant net qui en résulte dans le bilan lorsqu'ils ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et ont l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit juridiquement exécutoire ne doit pas être conditionnel à des événements futurs et doit être exécutoire dans le cours normal des activités et en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de la société ou de la contrepartie.

3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

Pour la préparation des présents états financiers, la direction a eu recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de certains actifs et passifs à la date de clôture et sur les montants de certains revenus et de certaines charges de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants du Fonds pour la préparation des états financiers.

Évaluation à la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif, dont des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché.

En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et examinés périodiquement par le gestionnaire, indépendamment de la partie qui les a créés. Dans la mesure du possible, les modèles utilisent des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds peut considérer comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question.

4. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Fonds est exposé à divers risques financiers, notamment le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. L'équipe de gestion des placements examine et rééquilibre régulièrement et continuellement le portefeuille afin de maintenir le rapport risque/rendement cible. Les portefeuilles associés à chaque stratégie sont examinés les uns par rapport aux autres et comparativement à leur indice de référence. Les pondérations par secteur et par type de titre font également l'objet d'analyses. Tous les placements comportent un risque de perte de capital.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2023 et 2022

Voir les notes propres au Fonds pour des informations sur les risques liés aux instruments financiers du Fonds.

Risque de prix :

Le Fonds investit dans des instruments financiers et prend des positions dans des titres inscrits à la cote d'une bourse ou négociés hors cote, qui peuvent comprendre des dérivés. Aux 31 décembre 2023 et 2022, le Fonds détenait des actions positions acheteur et vendeur de sociétés ouvertes dont les titres sont activement négociés sur une bourse reconnue. Les actions sont exposées au risque de prix résultant des incertitudes liées à l'évolution des cours des instruments (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Les ventes à découvert comportent certains risques, notamment le risque que la vente à découvert d'un titre expose le Fonds à des pertes si la valeur du titre augmente. Toute vente à découvert crée le risque d'une perte théoriquement illimitée, car le cours du titre sous-jacent peut théoriquement augmenter à l'infini et entraîner une hausse, pour le Fonds, des coûts d'achat des titres servant à couvrir la position à découvert. En outre, pour effectuer une vente à découvert, un Fonds doit emprunter des titres. Rien ne garantit que le prêteur des titres n'en exigera pas le remboursement avant que le Fonds souhaite le faire, l'obligeant éventuellement à emprunter les titres auprès d'un autre prêteur ou de les acheter sur le marché à un prix moins intéressant. De plus, l'emprunt de titres entraîne le paiement d'une commission, qui pourrait augmenter pendant la période d'emprunt, ce qui augmenterait les frais liés à la stratégie de vente à découvert. Rien ne garantit non plus que le titre vendu à découvert puisse être racheté, compte tenu des contraintes de l'offre et de la demande sur les marchés. Finalement, afin de maintenir les rapports appropriés entre les positions acheteur et les positions vendeur d'un Fonds, le gestionnaire pourrait devoir acheter ou vendre des titres à découvert à des prix non intéressants. Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus en position acheteur est fonction de la juste valeur de ces instruments.

Risque de change :

Le risque de change s'entend du risque que la trésorerie et les titres détenus par le Fonds et les montants à payer ou à recevoir de courtiers soient en monnaie autre que le dollar canadien ou qu'ils soient exposés à une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Les titres étrangers sont libellés en devises et leurs prix sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds pour déterminer la juste valeur. Par conséquent, les fluctuations de change auront une incidence sur la valeur liquidative de chaque catégorie.

Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt découle de l'investissement dans des instruments financiers portant intérêt et de la possibilité que la variation des taux d'intérêt en vigueur sur le marché ait une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur de tels instruments financiers. Les variations de taux d'intérêt ont une faible incidence sur la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie investis à des taux d'intérêt à court terme du marché. Les variations des taux d'intérêt du marché ont aussi une influence sur les cours de marché. En outre, les variations des taux d'intérêt du marché peuvent influencer sur les coûts d'emprunt des positions vendeur détenues par le Fonds.

Risque de crédit :

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds. Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaillance est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus

par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation. Le recours à des dépositaires et des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue sur les autres actifs financiers au coût amorti, le gestionnaire tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Aux 31 décembre 2023 et 2022, tous les montants à recevoir pour les placements vendus, les dividendes à recevoir, les montants à recevoir du gestionnaire, les dépôts auprès de courtiers pour les titres vendus à découvert et la trésorerie étaient détenus par des contreparties ayant une bonne qualité de crédit et devaient être réglés dans un délai maximum d'une semaine. Le gestionnaire pense que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Le Fonds n'a donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable.

Afin de surveiller la qualité de crédit des titres de créance sous-jacents non notés, le gestionnaire réalise sa propre évaluation de crédit au moyen de recherches internes pour une variété d'instruments qui ne sont pas notés par les agences publiques. Il évalue les principales données financières des émissions et les caractéristiques structurelles des instruments afin de calculer une notation implicite pour chacun des placements. La majorité des titres non notés évalués par le gestionnaire de placements ont une notation équivalente à la notation BBB/Baa. La notation BBB/Baa est la notation la plus basse que peut avoir une obligation de catégorie investissement. Une obligation de catégorie investissement comporte une probabilité de défaillance relativement faible.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds ne puisse disposer de trésorerie suffisante pour régler ses paiements. Le Fonds investit principalement dans des titres liquides qui sont facilement réalisables sur un marché actif, ce qui est indispensable si le Fonds doit financer des rachats quotidiens dans le cadre de ses activités. Le Fonds peut à l'occasion investir dans des titres de négociation restreinte dans le cadre de placements privés, bien que ce type de placement ne représente pas une part importante de sa valeur liquidative. Le Fonds peut aussi maintenir une réserve de trésorerie pour les rachats dans le cours normal des activités. Tous les passifs du Fonds arrivent à échéance dans un an ou moins. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

Risque de concentration :

Le risque de concentration découle de la concentration des instruments financiers dans une même catégorie, qu'il s'agisse d'une région, d'un type d'actif ou du secteur.

Risque d'effet de levier :

Le Fonds a obtenu auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense de certaines restrictions établies dans le Règlement 81-102, qui auraient restreint sa capacité à utiliser l'effet de levier par l'emprunt, les ventes à découvert ou les instruments dérivés. Le Fonds peut effectuer des placements dont la valeur globale est supérieure à sa valeur liquidative. Par conséquent, lorsque les décisions

Aux 31 décembre 2023 et 2022

de placement prises sont incorrectes, les pertes qui en découlent sont plus élevées que pour un portefeuille investissant uniquement dans des positions en compte sans effet de levier, comme les portefeuilles des fonds d'actions classiques. Par ailleurs, les stratégies d'investissement par effet de levier peuvent augmenter le taux de rotation du portefeuille ainsi que les coûts de transactions et le coût d'impact, les intérêts et les autres coûts et charges.

Conformément à la dispense, l'exposition brute globale du Fonds, qui équivaut à la somme i) de la valeur de marché totale des positions en compte du Fonds; ii) de la valeur de marché totale des ventes à découvert d'actions, de titres à revenu fixe et d'autres actifs du portefeuille; et iii) de la valeur notionnelle totale des positions en dérivés visés, à l'exception des positions en dérivés visés utilisées à des fins de couverture, ne doit pas excéder le triple de la valeur liquidative du Fonds. Lorsque l'exposition brute globale excède le triple de la valeur liquidative du Fonds, celui-ci doit, le plus rapidement possible dans des conditions commercialement raisonnables, prendre toutes les mesures nécessaires afin de ramener cette exposition au triple de sa valeur liquidative ou moins.

5. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds correspond aux parts émises et en circulation, ainsi qu'à la valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts participants. Le gestionnaire gère le capital du Fonds conformément aux objectifs, aux stratégies et aux restrictions de placements, tels qu'ils sont décrits dans le prospectus du Fonds, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Le Fonds n'est assujéti à aucune exigence externe en matière de capital.

6. TRANSACTIONS SUR PARTS RACHETABLES

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts aux conditions fixées par le gestionnaire. Dans le futur, d'autres catégories peuvent être offertes à d'autres conditions, notamment des modalités différentes en matière de frais, de rémunération des courtiers et de niveaux minimaux de souscription. Chaque part d'une catégorie représente une participation indivise dans la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette catégorie.

Le Fonds est ouvert aux nouveaux investisseurs et aux achats de parts supplémentaires quotidiennement. Les parts du Fonds sont offertes à la valeur liquidative par part de la catégorie, calculée à la date d'évaluation applicable. Le placement initial minimal dans le Fonds est de 2 000 \$ pour toutes les catégories. Le gestionnaire peut toutefois, à son gré, accepter une souscription initiale inférieure, à condition que, dans chaque cas, l'émission de parts relativement à une telle souscription soit autrement dispensée des exigences en matière de prospectus prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les placements minimaux subséquents sont de 500 CAD, sous réserve de la législation en valeurs mobilières applicable. Le capital du Fonds est constitué de parts rachetables émises sans valeur nominale. Les parts donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au paiement d'une quote-part fondée sur la valeur liquidative par part du Fonds à la date de rachat. Le Fonds n'impose aucune restriction ou condition spécifique en matière de capital pour les souscriptions et les rachats d'actions autres que celles décrites ci-dessus. Les fluctuations pertinentes sont présentées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et dans les notes propres à chaque Fonds.

IAS 32 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* exige que les parts d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs

financiers. Les parts du Fonds ont été classées dans les passifs financiers. Le Fonds comporte diverses séries de parts dont les frais de gestion sont différents et qui, par conséquent, n'ont pas des caractéristiques identiques. Toutes les parts ayant le même rang de subordination, elles ne répondent pas aux exigences d'IAS 32 et ne peuvent donc pas être classées dans les capitaux propres.

7. DISTRIBUTIONS

À la fin de chaque exercice, le Fonds compte distribuer à ses porteurs de parts son revenu net et ses gains en capital nets réalisés, le cas échéant, afin de ne pas être assujéti à l'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), compte tenu des pertes et de tout remboursement au titre des gains en capital.

Toutes les distributions annuelles versées sur les parts de catégories A, F et I seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires.

8. IMPÔTS

Le Fonds est une « fiducie de fonds commun de placement » et, conséquemment, le montant de son revenu pour l'année est assujéti à l'impôt en vertu de la partie I de la Loi, y compris les gains en capital nets imposables réalisés, moins la tranche qu'il déduit au titre du montant payé ou à payer aux porteurs de parts au cours de l'année. Le Fonds utilise le plein montant disponible pour déduction chaque année dans le calcul de son revenu imposable annuel. En conséquence, à condition qu'il verse des distributions à même son revenu net et ses gains en capital nets réalisés, il n'est en général pas assujéti à l'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Comme le Fonds ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôts différés dans l'état de la situation financière.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour des périodes allant jusqu'à 20 ans et déduites des revenus imposables futurs. Les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment et déduites des gains en capital imposables des années ultérieures. Pour des renseignements sur les reports prospectifs de pertes fiscales, voir la note 13 des notes propres au Fonds.

Le Fonds est tenu d'inclure dans son revenu pour chaque année d'imposition tous les dividendes qu'il a reçus durant cette année et tous les intérêts qui s'accumulent en sa faveur jusqu'à la fin de l'année ou qu'il a le droit de recevoir ou qu'il reçoit avant la fin de l'année, sauf si ces intérêts ont été inclus dans le calcul de son revenu pour une année d'imposition antérieure. Pour calculer son revenu, le Fonds tient compte des reports prospectifs de pertes, de remboursements au titre des gains en capital et des frais déductibles, dont les frais de gestion.

Les gains et les pertes réalisés par le Fonds à la disposition des titres seront généralement déclarés à titre de gains et de pertes en capital. En vertu du paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt, le Fonds fera un choix qui permettra à l'ensemble des gains ou des pertes réalisés à la disposition de titres qui sont des « titres canadiens » (au sens de la Loi de l'impôt), y compris les titres canadiens acquis dans le cadre de ventes à découvert, d'être considérés comme des gains ou des pertes en capital du Fonds. En règle générale, les gains et les pertes réalisés par le Fonds sur les dérivés et les ventes à découvert de titres (autres que des titres canadiens) seront traités comme des revenus ou des pertes du Fonds, sauf lorsqu'un dérivé est utilisé pour couvrir des titres détenus à titre de capital, dans la mesure où il existe un lien suffisant et sous réserve des règles détaillées de la Loi de l'impôt. La question de

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2023 et 2022

savoir si les gains ou les pertes réalisés par le Fonds relativement à un titre donné (à l'exception d'un titre canadien) sont à titre de revenu ou de capital repose principalement sur des considérations factuelles. Les pertes subies par le Fonds au cours d'une année d'imposition ne peuvent être attribuées aux porteurs de parts, mais le Fonds peut les déduire au cours des années ultérieures conformément à la Loi de l'impôt.

9. CHARGES D'EXPLOITATION

Le gestionnaire est responsable des activités quotidiennes du Fonds. Le Fonds paie ses propres charges d'exploitation, exception faite des frais de publicité et des frais liés aux programmes de rémunération des courtiers, lesquels sont payés par le gestionnaire. Les charges d'exploitation comprennent, notamment, les frais et commissions de courtage, les taxes et impôts, les honoraires d'audit et les frais juridiques, les honoraires du Comité d'examen indépendant (le « CEI »), les coûts et frais liés au CEI, les droits de garde, les charges d'intérêts, les frais d'exploitation, les frais d'administration, les coûts des systèmes, les coûts des services aux investisseurs et les coûts des rapports financiers et d'autres rapports destinés aux investisseurs, ainsi que des prospectus, des notices annuelles et des aperçus des fonds.

Toutes les charges, à l'exception des charges propres à chaque catégorie, sont réparties entre les catégories du Fonds selon la quote-part du total de la valeur liquidative du Fonds revenant à chaque catégorie. Le gestionnaire peut, à l'occasion, renoncer à une partie des frais devant lui être versés et des charges devant lui être remboursées. Une telle renonciation n'a toutefois aucune incidence sur le droit du gestionnaire aux frais et charges ultérieurement comptabilisés.

Honoraires de l'auditeur

En ce qui concerne l'audit des fonds gérés par le gestionnaire qui sont des entités d'intérêt public, les honoraires payés ou à payer à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC) et aux autres cabinets membres du réseau PwC s'établissaient à 359 092 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les honoraires liés à d'autres services s'élevaient à 287 172 \$.

10. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

a) Frais de gestion

Le Fonds paie au gestionnaire des frais de gestion pour les services qu'il lui fournit. Les frais de gestion sont différents pour chaque catégorie de parts. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds, majorés des taxes applicables, et versés le dernier jour ouvrable de chaque trimestre civil. Ces frais sont différents pour chaque catégorie de parts du Fonds. Les frais de gestion annuels payables par le Fonds au gestionnaire pour les parts de catégories A et F sont respectivement de 2,00 % et de 1,00 %. Les frais de gestion des parts de catégorie I du Fonds sont négociés et payés directement par l'investisseur, et n'excéderont pas les frais de gestion des parts de catégorie A du Fonds.

Distributions sur frais de gestion

Le gestionnaire peut, à son gré, convenir d'abaisser les frais de gestion en deçà du montant qu'il est autrement en droit de percevoir pour les porteurs de parts qui détiennent, sur une période donnée, un nombre minimum de parts ou qui satisfont à d'autres critères qu'il détermine de temps à autre. Dans une telle situation, un montant correspondant à l'écart entre les frais de gestion habituellement perçus et les frais réduits payables par le Fonds sera versé régulièrement par le Fonds aux

porteurs de parts concernés, à titre de distributions sur frais de gestion. Le gestionnaire se réserve le droit, à son gré et à tout moment, de mettre fin aux frais de gestion, ou de les modifier.

b) Rémunération au rendement

Le gestionnaire a droit à une rémunération au rendement sur les parts de catégories A et F, qui correspond à 15 % de l'excédent du rendement total d'une catégorie de parts sur le seuil de performance précédent de cette catégorie. Un seuil de performance est établi chaque jour où une rémunération au rendement est versée; il est fondé sur la valeur liquidative du Fonds à cette date, après déduction de tous les frais et charges. Aucune rémunération au rendement n'est versée jusqu'à ce que la valeur liquidative, ajustée pour tenir compte de toute distribution effectuée depuis que le seuil de performance a été fixé, excède ce seuil de performance. Le seuil de performance augmente à perpétuité et ne peut être abaissé. Un déficit est comptabilisé chaque jour où le Fonds n'excède pas le seuil de performance et aucune rémunération au rendement n'est comptabilisée tant que le Fonds n'a pas dépassé le seuil de performance. Aucune rémunération au rendement n'est versée sur les parts de catégorie I.

La rémunération au rendement est calculée et comptabilisée (et devient exigible) quotidiennement, de sorte que, dans la mesure du possible, le prix d'une part un jour donné tient compte de toute rémunération au rendement à verser à la fin de cette journée. Elle est versée trimestriellement. Le gestionnaire se réserve cependant le droit de changer la période sur laquelle une rémunération au rendement peut lui être versée par le Fonds.

La rémunération au rendement est assujettie aux taxes applicables. Le gestionnaire ne peut modifier la politique de versement de la rémunération au rendement sans qu'un préavis d'au moins 60 jours ne soit donné aux porteurs de parts. Il se réserve cependant le droit de changer la période sur laquelle une rémunération au rendement peut lui être versée par le Fonds.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, une rémunération au rendement totalisant 466 877 \$ a été versée (aucune rémunération au 31 décembre 2022).

c) Frais et charges de Fonds de Fonds

Lorsqu'un Fonds investit dans un fonds sous-jacent, celui-ci peut payer des frais de gestion, une rémunération au rendement et d'autres charges qui s'ajoutent aux frais et charges payés par le Fonds. Les frais et charges du fonds sous-jacent auront une incidence sur le ratio des frais de gestion du Fonds. Le Fonds ne versera pas de frais de gestion ni de rémunération au rendement si, selon toute vraisemblance, ces frais s'ajoutent à ceux qu'un fonds sous-jacent paierait pour le même service. De plus, il ne paiera pas de frais d'acquisition, de frais de rachat ni de frais d'opérations à court terme pour l'achat ou le rachat de parts de tout fonds sous-jacent géré par le gestionnaire. En ce qui concerne les autres fonds sous-jacents, il ne versera aucuns frais si, selon toute vraisemblance, ces frais s'ajoutent à ceux qu'un investisseur paierait pour tout fonds sous-jacent.

**THINK AHEAD.
STAY AHEAD.**



PICTON MAHONEY ASSET MANAGEMENT – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Adresse de la société

Picton Mahoney Asset Management

33, Yonge Street, Suite 830
Toronto (Ontario)
Canada M5E 1G4

Téléphone : 416 955-4108

Numéro sans frais : 1 866 369-4108

Télécopieur : 416 955-4100

Courriel : service@pictonmahoney.com

www.pictonmahoney.com

Administration du Fonds et agent des transferts

Picton Mahoney Funds

A/S Fiducie RBC Services aux investisseurs

Services aux actionnaires

155, Wellington Street West, 3^e étage

Toronto (Ontario)

Canada M5V 3L3

Auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

18, York Street, Suite 2500

Toronto (Ontario)

Canada M5J 0B2